

LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



MARS / AVRIL / MAI 2022

SOMMAIRE

Infos Mairie.....	P. 2
La Vie des Commissions.....	P. 5
Le Dossier.....	P. 13
Le Portrait.....	P. 15
La Vie Associative.....	P. 15
Infos Générales.....	P. 14
À vos Agendas.....	P. 16



P. 8

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES GRANDS PRÉS



P. 14

QUELQUES GÉNÉRALITÉS SUR LA COUPE ET LE TRANSPORT DU BOIS



TOUTES LES DERNIÈRES INFOS !

- Site internet
www.st-aupre.fr
- appli mobile POLITEIA



ÉLECTIONS 2022

ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
DES 10 ET 24 AVRIL

ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
DES 12 ET 19 JUIN



LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-aupriennes,
Chers Saint-aupriens,

Le printemps arrive et avec ce dernier,
un certain espoir renaît... enfin!

En effet, la pandémie semble être derrière nous et le sentiment de pouvoir vivre "comme avant" est plus que présent et j'en suis heureux pour vous.

Notre village commence à revivre des moments festifs organisés par le milieu associatif, la municipalité. Le fait de pouvoir se réunir en toute simplicité est vraiment appréciable et cela va se produire sur toute l'année 2022...

Ces moments si chers à Saint-Aupre manquaient réellement, tout comme notre célèbre Foire aux Chèvres.

Le Comité des Fêtes s'affaire pour l'édition 2022, la 417ème et il est important que chacun se mobilise. Comme habituellement, la municipalité, les agents communaux apportent leur soutien et assureront leurs fonctions municipales pour que ce moment soit une vraie réussite.

En lisant ce bulletin, vous pourrez remarquer que notre jeunesse est mise à l'honneur grâce au travail de la Commission Enfance et Jeunesse, aidée des commissions Patrimoine et Voirie et Urbanisme. Un superbe aménagement prévu sur le secteur des Grands Près, destiné aux enfants, ados, familles, verra le jour très prochainement. Un stage "graff" est aussi proposé.

Enfin, je vous invite à venir voter pour des échéances électorales très importantes, à savoir les élections présidentielles au mois d'avril et les élections législatives au mois de juin. Aussi, je tiens à remercier l'ensemble de nos agents qui ont dû encore exercer leur travail dans des conditions toutes particulières, liées au protocole sanitaire évoluant régulièrement. Comme vous le savez, cette période n'a pas non plus été évidente aussi pour les enseignants... Merci à eux ! Prenez soin de vous et profitez de ces belles journées qui nous attendent !

Votre Maire,
Patrick Buisson



L'architecte conseil de la commune assure des permanences le 2ème mercredi de chaque mois à la mairie de Saint-Aupre.

Uniquement sur RDV auprès de la mairie :

04 76 06 01 06

Prochaines permanences

- **mercredi 13 avril 2022**

- **mercredi 11 mai 2022**

- **mercredi 08 juin 2022**

Ces RDV sont GRATUITS (rdv à partir de 14h).

RESTEZ CONNECTÉS À SAINT-AUPRE !



Téléchargez
l'application mobile
"POLITEIA FRANCE" et
[inscrivez-vous.](#)



- Soyez alerté en cas de risque
- Signalez une anomalie
- Recevez les actualités
- Participez à un sondage
- Echangez sur un sujet/projet



Le marché du Tilleul de Saint-Aupre

Tous les mardis sur la place de l'Eglise
de 16h à 19h



*Toutes nos condoléances à la famille,
aux amis, de*



Aline ARGOUD née VEYRAT
décédée le 19 janvier 2022

INFOS MAIRIE

Élections présidentielles et législatives 2022



1er tour
Dimanche 10 avril de 8h à 19h

2ème tour
Dimanche 24 avril de 8h à 19h

Salle du Conseil en Mairie

N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et de votre carte d'électeur avant de vous présenter au bureau de vote !

Vous aviez jusqu'au **04 mars 2022** vous inscrire sur la liste électorale pour les présidentielles et vous avez jusqu'au **6 mai 2022** pour les législatives.

Pour rappel, les électeurs **recensés à 16 ans** à Saint-Aupre ont été automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune à leurs 18 ans.

Les nouvelles cartes électorales vous seront distribuées par voie postale autour du 7 avril..

Pour vérifier votre inscription sur la liste électorale, consultez le site www.service-public.fr.

1er tour
Dimanche 12 juin de 8h à 18h

2ème tour
Dimanche 19 juin de 8h à 18h

Salle du Conseil en Mairie



Cérémonie du 19 mars

Le 19 mars a été institué Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette date est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

À cette occasion, la mairie et la FNACA Comité de la Sure vous invitent à la cérémonie officielle :

Samedi 19 mars à Saint-Aupre le bas à 11h



Cérémonie du 8 mai

La Cérémonie de Commémoration de la Victoire de la Seconde Guerre Mondiale aura lieu selon le protocole sanitaire en vigueur :

Dimanche 8 mai
À Saint-Aupre le haut à 8h45
et
À Saint-Aupre le bas à 9h30



Taxes de séjour pour les locations saisonnières



Si vous souhaitez mettre un logement en location saisonnière ou si vous le faites déjà, voici les étapes à suivre (pour la mise en location saisonnière de 90 jours consécutifs maximum pour un même client) :

1- Inscription au répertoire SIRENE : Qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire, l'hébergeur doit obligatoirement demander son inscription au répertoire Sirene de l'INSEE et ainsi obtenir un numéro de SIREN; Cette formalité est gratuite. Il faut s'adresser au greffe du tribunal de commerce du lieu du logement loué à l'aide du formulaire **POi CERFA 11921*04**.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site "Service public.fr" via les liens suivants :

- [Résidence principale](#)
- [Résidence secondaire](#)

2- Déclaration en mairie via le cerfa14004-04 : Toute activité d'hébergement saisonnier doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

3- Transmission par la mairie du cerfa 14004-04 aux services Taxe de séjour du Pays Voironnais

4- Création d'un espace personnel par l'hébergeur sur notre plateforme de télédéclaration <https://taxedesejour.paysvoironnais.com>

Pour toute question relative à la taxe de séjour, n'hésitez pas à contacter le Pays Voironnais à l'adresse mail taxedesejour@paysvoironnais.com ou au numéro de téléphone 04.76.27.94.37

Vous trouverez tous les liens utiles et documents sur la page d'accueil du site internet de la commune de Saint-Aupre : www.st-aupre.fr

Appel à projets 2022 - Communauté du Pays Voironnais

Le Pays Voironnais lance un nouveau dispositif, le « fonds Économie Circulaire », en partenariat avec l'ADEME.

L'objectif est de soutenir des projets collectifs qui participent à l'économie circulaire et contribuent ainsi à réduire les déchets, tout en favorisant le lien social entre habitants.

Sous forme associative ou citoyenne, le projet pourra être aidé à hauteur de **500€** !

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, KÉZAKO ?

Visant à dépasser une société du « tout jetable », basée sur une économie linéaire (*extraire, fabriquer, consommer, jeter*), l'économie circulaire est un modèle économique qui limite le gaspillage des ressources et l'impact environnemental.

→ QUELS PROJETS AIDÉS ?

Le projet doit rendre service aux habitants du Pays Voironnais et apporter des solutions locales (*immeuble, quartier, commune...*) pour éviter et réduire les déchets et/ou mieux les gérer. Il est vecteur de convivialité et d'échanges ainsi que de réflexions collectives.

Le projet doit contribuer à l'un des objectifs suivants :

> Sensibiliser & Encourager

Ex. : Organiser une journée de sensibilisation avec des élèves et leurs parents pour découvrir des solutions « zéro déchet » via des ateliers.

> Favoriser la consommation de proximité et les achats durables

Ex. : Mettre en lien des producteurs locaux avec un groupe d'acheteurs en visant à réduire des emballages par l'achat en gros.

> Mutualiser des équipements utiles

Ex. : Acheter et partager du matériel de bricolage/jardinage dans une copropriété, une résidence ou un hameau.

> Allonger la durée de vie des objets

Ex. : Organiser un troc de vêtements ou jouets pour favoriser le réemploi et l'échange plutôt que de jeter ; proposer un atelier pour apprendre à réparer ensemble (vélos, appareils électriques...).

> Valoriser sur place les biodéchets

Ex. : Installer un poulailler pour réduire les déchets alimentaires et compostables ; mettre en place un compost partagé entre voisins, organiser une disco-soupe à partir d'invendus...



→ QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le fonds d'aide s'adresse aux initiatives collectives :

> Structures publiques (*école, centre social...*),

> Associations à but non lucratif (*protection de l'environnement, MJC, éducation populaire, culturelle, artistique, sportive...*),

> Citoyens (*a minima 2 habitants*).

Le projet doit concerner l'une des 31 communes du Pays Voironnais avec une domiciliation sur le territoire pour la personne ou structure référente.

→ COMMENT FAIRE ?

> **Téléchargez** le dossier sur www.paysvoironnais.com
Rubrique « réduire ses déchets »

> **Déposez-le** dûment complété dès que possible et impérativement **avant le 31 octobre 2022**.

> Par mail :

zerodechet@paysvoironnais.com

> Par courrier :

Communauté du Pays Voironnais À l'attention de M. Julien Beauvais Service Gestion des déchets 40, rue Mainssieux - CS 80363 38511 Voiron cedex

> À l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre Technique du Pays Voironnais (à côté de la déchèterie)
Impasse des Coquelicots 38500 Coublevie

→ QUELLE SÉLECTION DES PROJETS ?

Une fois déposé, votre projet sera étudié par un comité d'attribution composé du Service Gestion des déchets du Pays Voironnais, de l'association Le Pic Vert ainsi que d'un acteur extérieur impliqué dans le développement local et/ou l'économie circulaire.

> Critères d'évaluation

- Innovation / Réponse à un enjeu local d'économie circulaire / Caractère collectif du projet et bénéfices apportés aux habitants / Moyen de valorisation (supports de communication envisagés...).

> 4 comités de sélection

Mars, juin, septembre et novembre 2022.



Rénovation thermique bâtiment communal :

Fin 2021, les travaux d'isolation et de changement des huisseries ont été exécutés dans le local des services techniques.

Ceci pour améliorer l'isolation du bâtiment et ainsi permettre aux agents communaux de travailler dans de meilleures conditions.

L'éclairage du bâtiment a également été changé par un système à LED moins consommateur.

La rénovation énergétique a été aidée par le Département et la CAPV.

La Commission Patrimoine et Voirie



COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

Stage de découverte Graff à Saint-Aupre



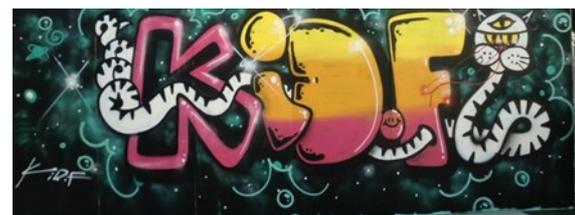
La commune organise un stage « graff », à destination des jeunes, pendant la deuxième semaine des vacances de printemps.

Ce stage gratuit est réparti en 5 matinées de 3h. Il réunira une douzaine de jeunes Saintaupriens âgés de 10 à 17 ans.

Où et quand ?

Du 25 au 29 avril 2022

dans la cour de l'école du Villeul



Il sera encadré par un professionnel.

L'objectif est de s'initier au graff en créant une fresque pour décorer un mur de la cour de l'école.

Ce stage a été proposé en avant-première aux 16 jeunes qui s'étaient fait connaître, lors du sondage « Ton avis sur notre village et tes projets nous intéressent » adressé en 2021 aux jeunes de 10 à 25 ans.

Il reste quelques places !!!

Votre enfant est intéressé ?

Venez chercher un bulletin d'inscription en mairie, téléchargez-le sur le site de la mairie ou demandez-le par mail à accueil@st-aupre.fr

IMPORTANT : Si vous avez prévu d'inscrire votre enfant à l'AEJ pendant cette période, nous vous confirmons qu'une navette sera mise en place pour qu'il puisse participer.

Réponses à faire au plus tard le 5 avril.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée du dossier complet.

Envie d'installer ou construire une piscine, que dit la réglementation ?

Vous pouvez intégrer une piscine dans votre jardin sous réserve de respecter les règles de mitoyenneté. Au-delà d'une certaine surface et en fonction des caractéristiques de la piscine (piscine hors-sol ou non, construction d'une piscine avec son abri, construction d'un abri sur une piscine existante), des autorisations peuvent être nécessaires.

Dans tous les cas, vous devez respecter le code de l'urbanisme et la carte des aléas de la commune.

Où positionner sa piscine ?

Une piscine découverte doit être située à proximité immédiate de la construction à usage d'habitation existante ; elle doit former avec elle un même ensemble architectural.

Selon les règles d'urbanisme courantes, la **piscine** (plage et margelle incluses) peut être positionnée soit en **limite de terrain**, soit avec une **distance** minimale de **3 mètres** par rapport à la limite de propriété. Il faut qu'elle soit positionnée à une distance minimale de **4 mètres** par rapport à la limite de voirie communale ou départementale.

Toutes les informations sont sur www.service-public.fr. Vous pouvez également prendre rdv avec le service urbanisme ou l'architecte conseil pour discuter de votre projet avant de déposer votre dossier;

Sécuriser une piscine installée dans son jardin

Pour toute construction de piscine, quelle que soit la dimension, le propriétaire est tenu d'appliquer des règles de sécurité pour prévenir des risques de noyade.

Pour cela, le propriétaire doit s'équiper de l'un des dispositifs suivants :

- barrières de protection,
- couverture de sécurité
- abri
- alarme sonore et bâche de sécurité

Sachez que si le dispositif de sécurité n'est pas mis en place, vous vous exposez à une amende allant jusqu'à 45 000 euros. Ce dernier n'est pas obligatoire pour les piscines gonflables et démontables.

Rejet et traitement des eaux

⇒ ADDUCTION EN EAU :

Le projet devra se raccorder sur la conduite existante après compteur sous le domaine privé réalisé par l'aménageur.

⇒ ASSAINISSEMENT :

Si l'habitation n'est pas raccordée au réseau de collecte des eaux usées :

En aucun cas les eaux de vidange ou issues du processus de nettoyage de la piscine, ne devront être raccordées au dispositif d'assainissement non collectif.

Si l'habitation est raccordée au réseau de collecte des eaux usées :

Les eaux de vidange de piscine ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux usées. Seules les eaux de lavage des filtres sont acceptées.

⇒ DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

La vidange des eaux de piscine d'un bassin ne pourra être effectuée que dans les conditions suivantes :

- En cas de rejet vers le réseau public (Eaux Pluviales) : débit de rejet maximum de 10 l/s, sous réserve d'autorisation par le gestionnaire du réseau. Ce débit pourra être réduit si le gestionnaire estime que son réseau ne peut pas le supporter.

Dans le cas d'un rejet par infiltration à la parcelle : le niveau de saturation du puits perdu ou de la tranchée devra être surveillé. Le débit sera réduit en cas de saturation du dispositif.

- Les eaux ne devront pas être traitées (chlore, brome...) dans les 15 jours précédant la vidange. À défaut, le désinfectant devra être neutralisé préalablement à la vidange.
- Les gros objets flottants (feuilles, brindilles) seront retenus par une grille.
- La vidange ne devra se faire qu'en période sèche. Elle devra être interrompue en cas de forte pluie.

Attention, seules les eaux de vidange de la piscine seront acceptées dans le réseau d'eau pluviale.

Les eaux de nettoyage du bassin, de recyclage et de lavage des filtres devront impérativement être rejetées vers le réseau d'eaux usées.

⇒ AUTRES OBLIGATIONS :

Le propriétaire sera tenu de faire, 3 mois minimum avant le démarrage de son chantier, une déclaration de projet de travaux (DT) et/ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) via le site : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23491>.

Cela lui permettra de vérifier qu'aucune conduite d'eau potable, d'eau usée ou d'eau pluviale ne se situe sous l'emprise de la future piscine.

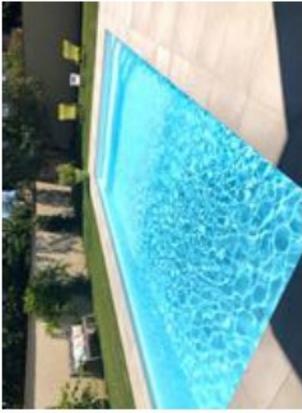
Si tel était le cas, le propriétaire est tenu de se rapprocher du service Eau & Assainissement (mail contact : urba-eau-asst@paysvoironnais.com) pour une étude technique du projet. En fonction des conclusions de cette étude, le projet de piscine **pourrait être modifié, reporté ou annulé**. Dans l'attente, les réseaux publics ne devront pas être impactés et rester accessibles pour leur exploitation, entretien et réparation.

Fiscalité

La construction ou l'installation d'une piscine peut conduire au paiement d'une taxe d'aménagement et à une **augmentation des impôts locaux**.

À la fin des travaux (piscine ou autres travaux) :

Toute demande de déclaration préalable ou demande de permis de construire doit faire l'objet d'une **Déclaration d'achèvement et de Conformité des Travaux (DAACT)**. Ce document est téléchargeable sur le site www.service-public.fr.

	<p><u>Piscine hors sol</u></p> 	<p><u>Piscine semi-enterrée ou enterrée SANS abri</u></p> 	<p><u>Piscine semi-enterrée ou enterrée AVEC abri</u></p> 
<p>⇒ <u>Installées moins de 3 mois dans l'année</u></p>	<p>Il n'est pas nécessaire de demander une autorisation (déclaration préalable), sauf si la piscine est située en zone protégée*.</p> <p>Toutefois, les règles locales d'urbanisme (Carte des aléas, RNU) peuvent imposer des restrictions spécifiques.</p> <p>Pensez à consulter le service urbanisme de la mairie.</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de demander une autorisation (déclaration préalable), sauf si la piscine est située en zone protégée*.</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de demander une autorisation (déclaration préalable), sauf si la piscine est située en zone protégée*.</p>
<p>⇒ <u>bassins de moins de 10 m²</u></p>	<p>Pas nécessaire de demander une autorisation (déclaration préalable), sauf si la piscine est située en zone protégée*.</p>	<p>Pas nécessaire de demander une autorisation (déclaration préalable), sauf si la piscine est située en zone protégée*.</p>	<p>Pas nécessaire de demander une autorisation (déclaration préalable), sauf si la piscine est située en zone protégée*.</p>
<p>⇒ <u>bassins de 10 m² à 100m²</u></p>	<p>déclaration préalable obligatoire.</p>	<p>déclaration préalable obligatoire.</p>	<p>- Si abri inférieur ou égal à 1,80 mètre de haut : déclaration préalable obligatoire.</p>
<p>⇒ <u>bassins de plus de 100m²</u></p>	<p>permis de construire obligatoire.</p>	<p>permis de construire obligatoire.</p>	<p>- Si abri de plus de 1,80 mètre de haut : permis de construire obligatoire.</p>

Projet d'aménagement des Grands Prés

Depuis plus d'un an, les Commissions Enfance et jeunesse, Patrimoine et Voirie et Urbanisme travaillent ensemble sur l'aménagement du pré situé à côté du cimetière de Saint-Aupre le Bas.

La Commission Enfance et jeunesse a proposé un choix de structures. La commission Patrimoine et Voirie nous a aidé à finaliser ces choix, dans un souci de facilité d'installation et d'entretien. De son côté, la commission Urbanisme a analysé les aléas et les normes en vigueur.

C'est avec joie que nous vous présentons notre projet !

Ci-dessous, une vue aérienne de l'implantation retenue :



Nous avons retenu 5 structures différentes :

**Un jeu ressort,
à destination des tout-petits**



**Une balançoire nid d'oiseau,
pour les 3-12 ans,
accessible aux enfants à mobilité réduite**

Une structure de jeux composée de trois tours et deux toboggans, adaptée aux enfants de 2 à 12 ans



Une structure de « Street work-out » à destination des adolescents et des adultes, pour réaliser des exercices de musculation et des étirements



Un city stade



Les travaux, prévus au budget 2022, pourraient commencer au printemps.
Ce site a vocation à devenir un lieu de rencontre et de partage pour tous les habitants de Saint-Aupre.

Nous vous tiendrons au courant de la date d'inauguration !

LA STATION D'ÉPURATION AQUANTIS

Les élus de la commission Transition Écologique de la CAPV ont pu visiter la station d'épuration **Aquantis** à Voreppe. Nous vidons tous chez nous nos évier, tirons la chasse d'eau mais où vont nos déchets ensuite et comment sont-ils traités ?

Cette station commence à être vétuste et trop petite (capacité de 65 000 équivalents habitant) pour accueillir l'assainissement des communes de Saint-Aupre, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Etienne de Crossey, Voiron, Coublevie, Saint-Jean de Moirans, La Buisse, Moirans et Voreppe via 2 antennes de collecte. La Sure en Chartreuse sera raccordée en 2022.

Le projet d'agrandissement est lancé avec l'installation d'un méthaniseur qui ne traitera que les boues des stations du Pays Voironnais et un petit champ de panneaux photovoltaïques : 4 ans de travaux et un budget de 20 millions d'euros.



COMMENT FONCTIONNE UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ?

1- Toutes les canalisations arrivent dans 2 collecteurs puis arrivent dans une première **cuve dégrillage**. Cela permet de retirer les déchets insolubles et flottants, telle que les **LINGETTES** qui sont un véritable fléau pour ces stations. Tous ces déchets récoltés vont ensuite au centre d'incinération.

2- L'eau passe ensuite dans un **dégraisseur** qui permet d'éliminer les graisses et huiles en injectant de l'air. Les graisses remontent en surface puis sont éliminées par raclage.

3- L'eau rejetée est ensuite **traitée par bactériologie**. Les matières organiques, l'azote et le phosphore sont éliminés par traitement avec des bactéries aérobies. De l'air est aussi injecté pour accélérer la dégradation.

4- L'étape suivante consiste à séparer les boues de l'eau par décantation : c'est la **clarification**.

5- L'eau est ensuite **rejetée dans l'Isère** après avoir subi **des contrôles** pour s'assurer qu'elle ne compromette pas l'équilibre biologique du milieu récepteur. En effet, certaines substances chimiques (par exemple des médicaments) peuvent rester, le traitement par voie biologique n'est malheureusement pas efficace à 100%.

6- **Les boues récoltées** puis déshydratées sont valorisées par **épandage dans la plaine de Bièvre** sur des champs d'agriculteurs.



LE PROJET DE RÉHABILITATION

Le projet de rénovation et d'agrandissement consiste à

- remplacer le dégrilleur par 2 plus performants,
- ajouter un poste de relevage,
- ajouter une phase de décantation primaire, une zone de contact pour booster le développement des boues,
- ajouter un bassin d'anoxie pour traiter la pollution azotée reprendre le canal avant rejet des effluents dans l'Isère

Le traitement des boues

Le projet comporte aussi une reprise complète de la filière de traitement des boues :

- Ajout d'un épaisseur des boues provenant du bassin de décantation lamellaire
- Ajout de 2 épaisseurs des boues provenant des l'extraction des boues biologiques
- Ajout d'une bache de mélange des boues épaissies
- Ajout d'un tamis pour « filtrer » les boues avant envoi dans le biométhaniseur
- Création d'un biométhaniseur
- Ajout d'une bache de stockage des boues après sortie du biométhaniseur
- Ajout de 2 centrifugeuses permettant une déshydratation des boues
- Ajout d'une zone de stockage des boues dans l'attente de leur envoi en épandage



EN RÉSUMÉ

Ce projet , outre le passage à une capacité de traitement des eaux correspondante à la réalité démographique du pays Voironnais, apportera

- **Le passage d'une eau brute à une eau épurée renvoyée dans le milieu naturel**
- **Un tri des déchets en vue de les envoyer dans des filières appropriées**
- **La formation de boues qui pourront être épandues et fertiliser les sols**
- **La production de gaz (ou d'énergie) envoyé dans le réseau GRDF**
- **L'utilisation de la chaleur (ex : chauffage de serres) envisageable quand les techniques auront évolué.**



Source Pays Voironnais

Merci à Freddy Rey, Vice-Président de la CAPV en Charge de l'Eau et au personnel du Service Eau-Assainissement pour cette visite fort intéressante.

Etang des chartreux

Suite à la prolifération d'algues, la pêche est impossible dans l'étang. On constate un déséquilibre de la biodiversité.

Une expertise apportée par le CEN (Conservatoire Espaces Naturels), Patrick Larguet (guide de pêche) et le Pays Voironnais a permis de préconiser :

- à court terme, un prélèvement manuel des algues
 - à long terme, étudier ce qui devra être mise en œuvre pour éviter ce déséquilibre de la biodiversité.
- Ce dossier sera pris en main par la municipalité.

Extinction de l'éclairage public

Une réflexion est en cours pour mesurer quelles sont les possibilités techniques pour éteindre ou réduire l'éclairage public et réaliser des économies d'énergies et réduire la pollution lumineuse.

Schéma vélo

Une séance de travail avec le Pays Voironnais et nos communes voisines a eu lieu le mercredi 2 mars pour le lancement de l'étude de faisabilité des itinéraires du schéma vélo du Pays Voironnais.

Campagne protection des amphibiens

La pose du dispositif a été effectuée le 5 mars (une trentaine de participants) et les relevés des seaux se font tous les matins à 8h par des volontaires jusqu'à la fin de la migration.

Possibilité d'y participer , inscription et modalités sur le site du REPÈRE) ; la route de la Maladière est fermée toutes les nuits de 19h à 7h jusqu'au 31 mars par arrêté municipal.



Fauchage raisonné

Un groupe de travail est constitué pour réfléchir aux pratiques de fauchage du bord des routes et chemins communaux afin de mieux respecter la biodiversité végétale.

COMMISSION ANIMATION DU VILLAGE ET VIE ASSOCIATIVE

Marché du Tilleul

Depuis le 15 février, la boulangerie Gendre de Miribel est présente tous les mardis sur le marché et propose ses pains variés, des viennoiseries et pâtisseries.



Création d'une AMAP

La commission va essayer de constituer une AMAP (association pour le maintien d'un agriculture Paysanne) des producteurs locaux.

Un groupe de travail est constitué pour définir une organisation. Il serait souhaitable que ce système soit mis en place pour le printemps afin que nous puissions trouver régulièrement des légumes sur le marché.



LE DOSSIER

QUELQUES GÉNÉRALITÉS SUR LA COUPE ET LE TRANSPORT DU BOIS

On s'interroge : est-ce que couper du bois « détruit la forêt » ?

En France, la forêt est multifonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle a plusieurs rôles :

- la **production de bois** (construction bois, bois énergie, bois d'emballage, industrie)
- la **protection contre les risques naturels** (avalanches, chutes de pierre)
- un **rôle écologique et sanitaire** (biodiversité, séquestration de carbone, préservation de la ressource en eau)
- un rôle **d'accueil du public** pour les loisirs (activités de pleine nature)

Allier toutes ses fonctions nécessite un équilibre fin entre tous ces rôles. Créé en 1827 et actualisé depuis, le **Code forestier porte la gestion durable et la multifonctionnalité** dans son ADN.

La récolte de la forêt est encadrée par des règles très strictes. Les amendes encourues en cas d'infraction sont particulièrement élevées. Elles sont déclinées dans chaque département à travers des arrêtés préfectoraux. Ce Code s'applique à toutes les forêts publiques et privées.

www.agriculture.gouv.fr/la-gestion-durable-des-forets

Pour aller encore plus loin et offrir aux consommateurs une garantie de gestion durable de la forêt, la filière bois s'est dotée d'outils de certification et de traçabilité, comme PEFC. www.pefc-france.org

D'autres nombreux codes et règles s'appliquent en plus aux professionnels de la forêt : code du travail, code rural, code de l'environnement, code de l'urbanisme, etc...

Pour aller plus loin: synthèse des réglementations en Isère :

www.isere.gouv.fr/Politiquespubliques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Principales-reglementations-forestieres/3-Coupes/Les-obligations-prealables

Coupe de bois et déforestation, attention aux raccourcis !

Couper du bois dans le cadre de la récolte forestière n'a strictement rien à voir avec l'acte de défricher ou de déforester.

Le défrichage, c'est supprimer l'état boisé et changer la destination du terrain pour construire des habitations, une zone d'activités ou installer des cultures agricoles par exemple. Le défrichage est strictement encadré en France.

La coupe de bois dans le cadre de la récolte forestière est

soumise, quant à elle, à une obligation de régénération dans les 5 ans soit par régénération naturelle, soit par plantation.

La coupe dite rase ou blanche n'a rien à voir non plus avec le défrichage. Souvent décriée par les détracteurs de la récolte forestière, elle traduit en réalité des contextes sylvicoles très différents et constitue la plupart du temps une étape dans le cycle de certaines forêts, en l'occurrence :

- Les futaies régulières, naturelles ou plantées, tous les arbres ayant le même âge. Après plusieurs éclaircies pour laisser la place aux arbres d'avenir et leur permettre de pousser en hauteur et en largeur (comme pour les carottes), la coupe à maturité ou coupe de régénération permet d'enlever les grands arbres matures et de laisser la place au semis quand il y en a, ou de permettre de replanter, quand le semis naturel n'est pas possible.

- Les taillis de feuillus et en particulier de châtaigniers. En coupant la souche à ras, cela permet de favoriser le rejet sur souche avec des brins qui constituent ensuite des cépées. Cette méthode de gestion de la forêt est utilisée depuis des siècles par les populations pour subvenir à leur besoins en bois.

Enfin, parfois, quand la forêt est attaquée par des parasites, insectes ou champignons, le forestier prend la décision d'effectuer une coupe sanitaire c'est-à-dire d'enlever tout le peuplement pour éviter la propagation du parasite et pour garantir la sécurité des Hommes car les arbres malades deviennent secs et peuvent tomber d'eux-mêmes ou être déstabilisés par un coup de vent.

www.questionsforet.com/coupe-rase/

STOCKER DU CARBONE GRÂCE AU BOIS... EN "3 S"

SÉQUESTRATION
En forêt, les arbres absorbent du CO₂ grâce à la photosynthèse et stockent le carbone dans leurs cellules ligneuses et dans le sol.
En renouvelant continuellement la forêt grâce à la récolte des arbres, on maintient cette dynamique.

1m³ de bois absorbe 1 tonne de CO₂ pendant sa croissance

STOCKAGE
À partir des arbres récoltés, la fabrication de produits en bois pour la construction et l'aménagement permet de maintenir hors de l'atmosphère le carbone absorbé lors de la croissance des arbres et cela pendant toute la durée de vie des produits !

SUBSTITUTION
De plus, l'utilisation des produits en bois notamment pour la construction permet d'émettre moins de CO₂ que pour des produits ayant les mêmes fonctionnalités mais fabriqués à base de produits ou d'énergies fossiles.

1m³ de BOIS = 1 tonne de CO₂ STOCKÉE

1m³ de BÉTON = 375kg de CO₂ ÉMIS

Le transport des bois, un exercice difficile



Les $\frac{3}{4}$ des bois récoltés sont transformés à proximité directe des massifs forestiers dans des scieries ou chez des producteurs de bois énergie.

Acheminer les bois des forêts jusqu'aux vallées n'est pas une mince affaire car les bois sont lourds et d'une grande longueur et les grumiers doivent emprunter des routes forestières non goudronnées, et parfois escarpées en montagne, puis de petits chemins ruraux, et parfois traverser des hameaux étriqués...

Une réglementation spécifique au transport de bois a été mise en place en 2009. Dénommé « **décret bois ronds** », il **permet aux camions grumiers de rouler à 57 tonnes sur 6 à 7 essieux dans une longueur limite totale de 22 mètres. La charge portée par chaque essieu ne doit pas dépasser 13 tonnes** avec des règles de calculs complexes pour les groupes d'essieux.

Sur cette notion de charge à l'essieu et groupe d'essieux, les grumiers sont soumis aux mêmes règles que les camions classiques. **La grande longueur des grumiers et leurs nombreux essieux font que les grumiers peuvent avoir un impact bien plus limité que l'on imagine sur les routes et les ouvrages d'art** et notamment ceux de faible longueur.

À noter : l'usure du revêtement augmentant très rapidement avec celle de la charge à l'essieu, **l'ensemble des transporteurs français paient une taxe à l'essieu** qui fait participer les véhicules à l'entretien des routes au prorata de leur participation à son usure.

Le décret bois ronds est décliné dans chaque département par arrêté préfectoral afin d'affiner les déplacements des grumiers en fonction des spécificités du réseau routier. www.agriculture.gouv.fr/le-transport-de-bois

Le transport de grumes est confronté en Isère à de nombreux points noirs (ponts, tunnels, aménagements urbains, limitations de tonnage spécifique) qui font que le choix d'un itinéraire peut tourner au véritable casse-tête. De nombreuses forêts ne peuvent pas être récoltées faute de solutions pour sortir les bois.

Conduire un camion grumier n'est pas donné à n'importe quel conducteur de poids lourds. Les conducteurs de grumiers sont des spécialistes de ce type de transport et dotés d'une très grande expérience. A contrario, en agriculture, un tracteur avec une remorque chargée sur ces mêmes routes peut être conduit par un jeune de 16 ans sans permis... Les grumiers sont enfin équipés de systèmes de freinage performants et de remorques avec système directionnel indépendant qui leur permet de descendre des routes en épingle.

Les grumiers circulent souvent très tôt le matin ce qui peut surprendre la population et laisser croire qu'ils circulent de manière illégale. La réalité est tout autre : **la première motivation est d'éviter les flux de circulation aux heures d'embauche pour ne pas gêner la population et aussi d'éviter de croiser les cars scolaires sur des routes étroites.**

La deuxième motivation est que les chargements sont attendus souvent le matin même en scierie pour alimenter la production comme dans n'importe quelle industrie.

Fibois / Pays Voironnais

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

en Auvergne-Rhône-Alpes



Ressource forestière

2 595 000 ha de forêt (81% de forêts privées / 19 % de forêts publiques)



Récolte et transformation

563 entreprises exploitent le bois en forêt.

En Auvergne-Rhône-Alpes,
3 859 000 m³ de bois d'œuvre
742 000 m³ de bois énergie
577 000 m³ de bois d'industrie

Bois énergie

3 combustibles bois :



200 producteurs livrent
1,3 MT DE BOIS DÉCHIQUETÉ
> 1700 chaufferies collectives ou industrielles



15 usines produisent près de
440 000 TONNES DE GRANULÉS
> plus de 261 000 T de granulés de bois consommés



550 entreprises produisent
1,12 Mm³ DE BOIS BÛCHE EMPILÉ
> près de 750 000 ménages se chauffent au bois bûche, représentant 4,5 Mm³ de bois empilés consommés

Toutes les infos sur www.fibois-aura.org

LE PORTRAIT

Franck Berruyer, de Saint-Aupre à Franceinfo



Maurice Delphin, pour la mémoire de la vie du village, a contacté Franck Berruyer afin d'avoir quelques souvenirs de son enfance à Saint-Aupre.

Il a été un des premiers adhérents du Foyer Sully et animait les premières soirées de l'association.

Après un passage au collège de La Garenne, puis au Lycée Edouard Herriot à Voiron, il a poursuivi ses études à Paris.

Depuis il a effectué une belle carrière journalistique.

Franck Berruyer commence sa carrière sur les radios FM en 1985, au Dauphiné Libéré à Grenoble puis Radio 2 Alpes et Fun Radio Lyon.

Il participe ensuite au lancement de la chaîne locale Télé Lyon Métropole en 1989. Ses images des émeutes de Vaulx-en-Velin illustrent le film « *La Haine* » de Mathieu Kassovitz.

Après un court passage à **Radio Monte-Carlo** à Monaco. Il fait partie des premiers journalistes reporters d'images polyvalents. Intégré au **lancement de la chaîne LCI**, aux côtés de Grégoire Deniau et Frédéric Lopez.

Il est à Marignane pour la prise d'otage du vol Air France 8969 en décembre 1994.

En 1996, il rejoint **Europe 1** dans l'équipe de Jérôme Bellay. Pendant 10 ans, comme grand reporter, il couvre tous les grands événements : Incursions clandestines au Kosovo, Otage à Jolo, guerre d'Afghanistan et d'Irak...

Il participe au lancement de l'émission **C dans l'air** en septembre 2001.

Il réalise plusieurs documentaires pour **France 5** dont *Irak le retour d'Allah* en 2003.

En 2006, Franck Berruyer quitte Europe 1, il fait partie de l'équipe de lancement de la chaîne internationale **France 24** comme **Grand Reporter**. Nombreux reportages et documentaire en Irak, Somalie, Comores.

Rédacteur en chef responsable des reportages et des reporters de France 24, il assure également une mission de formation auprès des plus jeunes journalistes.

En 2011, il rejoint **France Télévisions**, à la rédaction nationale de **France 3**, comme chef adjoint du service Enquêtes et reportage.

En 2016, il participe à la création de **Franceinfo** en tant que rédacteur en chef.

Le 23/11/2021, en réponse à notre demande, Franck Berruyer nous avait gentiment répondu :

« Bonjour Madame, veuillez tout d'abord remercier Maurice pour cette délicate attention.

mais ma vie à Saint Aupre est bien loin derrière moi. Je garde de très beaux souvenirs de mes années d'enfance à Saint Aupre...

Mon papa avait fait construire pour être face à la Sure. Cette maison reste pour moi le symbole de mon enfance. je resterai toujours attaché à ma terre dauphinoise.

cordialement
Franck Berruyer »

LA VIE ASSOCIATIVE



Quelques dates Repair Café Pays Voironnais :

⇒ **10 avril à Coublevie**
Journées environnement

⇒ **21 mai à La Buisse**
La Ressourcerie

⇒ **05 juin à St Etienne de Crossey**
Salle du Conseil

www.repaircafe-paysvoironnais.fr

LA VIE ASSOCIATIVE



COMITÉ DES FÊTES

Les membres du bureau du Comité des fêtes ainsi que les membres de son conseil d'administration sont au travail pour préparer la **417^{ème} foire aux chèvres** qui doit se tenir les **17 et 18 septembre**.

Il va sans dire que cette foire se tiendra si les conditions sanitaires le permettent et donc si nous avons les autorisations nécessaires pour la mettre en œuvre.

La préparation d'un tel évènement s'anticipe et se prépare concrètement des mois à l'avance afin d'accueillir de nombreux visiteurs. Pour bien les accueillir, nous faisons appel à de nombreux bénévoles.

Notre organisation se structure en commissions : pour la préparation de notre village, pour la gestion des parkings, pour l'accueil à la buvette, pour la restauration, pour le nettoyage du village le lundi...

L'implication de chacun quelques heures durant ce week-end de foire est aussi l'occasion de partager un bon moment avec des personnes de son entourage ou alors de faire connaissance avec d'autres.

Nous nous sommes tous plaints d'avoir dû limiter nos contacts durant deux années, alors si les restrictions tombent, profitons-en pour renouer avec le sens de la convivialité reconnue dans notre village !

Les associations de Saint-Aupre ont la chance, de par leur vitalité, de comptabiliser de nombreux adhérents. Le Comité des Fêtes réalise des bénéfices lors de cette manifestation. Une grande partie de ces bénéfices est redistribuée aux associations qui contribuent à la tenue de la foire.

Ces subventions leur permettent de financer certaines de leurs activités dont peuvent profiter tous les adhérents. De ce fait, chaque adhérent sera invité par les membres du

bureau de son association à venir prêter main forte sur ces deux jours de foire. Merci d'avance !

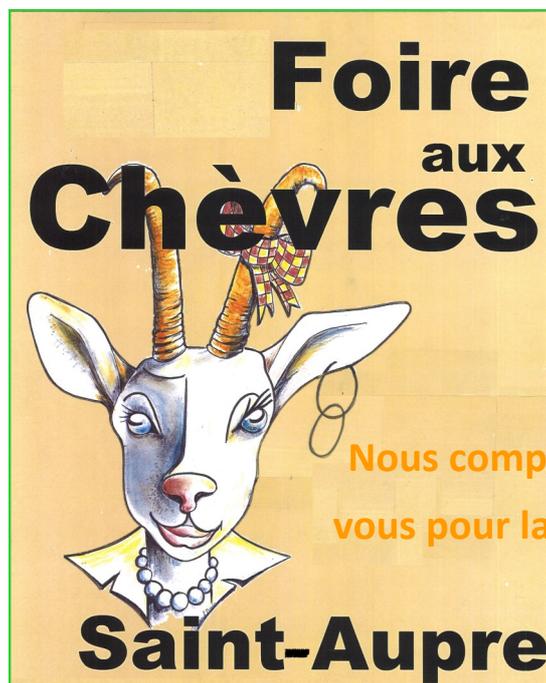
Un nouveau site est en construction.

Il sera disponible début avril. Sur ce site vous découvrirez les bulletins d'inscription, avec les tarifs en vigueur, pour votre réservation en tant que chevrier, forain, artisan, commerçant ou exposant vide-grenier.

www.foire-aux-chevres-staupre.fr

Une adresse mail est d'ores et déjà à votre disposition pour vous proposer en tant que bénévole sur une des commissions énumérées ci-dessus, en signalant votre créneau de disponibilité : comitedesfetes.staupre@gmail.com

Vous l'aurez compris, la 417^{ème} Foire sera la foire des retrouvailles. Nous avons besoin de vous !



Les membres du Comité des Fêtes



Des nouvelles de Croqu'arts

Depuis le 6 octobre, pour les membres de Croqu'arts, les cours de peinture ont repris deux mercredis par mois de 16h à 18h dans la salle des Associations à Saint-Aupre. Masques, passe sanitaire, gel, tout est mis en œuvre pour que les séances se passent bien.

Cette année, c'est sous la houlette de Sandrine Blandin que les croqueurs d'art ont repris leurs pinceaux. Deux tableaux ont déjà été réalisés : l'un représentant une porte ancienne et l'autre un portrait.

Par ailleurs, c'est à la **ROUILLE** que sera consacré le **Méli-Mélo de pinceaux** pendant le week-end **PASSION et ART** les **21 et 22 mai** prochains (*si tout va bien !*).

Tous les peintres amateurs de Saint-Aupre et des communes environnantes sont invités à y participer en s'inscrivant **avant le 30 avril** par mail auprès de Evelyne Billion-Grand : evelyne.billiongrand@orange.fr et Christian Argoud : christian.argoud@orange.fr

Toutes les techniques de peinture, dessin, sont acceptées. La surface d'exposition est d'environ 2m X 1,20m par participant.

L'inscription est gratuite.

Croqu'Arts



Sou des Écoles

Avec le SOU rien n'est impossible !

Deux ans que ce sacré virus nous empoisonne le quotidien, qu'il est difficile de se projeter dans l'avenir et pourtant à Saint-Aupré, un groupe d'irréductibles parents, continue de faire vivre l'association du Sou des Écoles.

L'année scolaire a bien démarré puisque parents d'élèves et saintaupréens ont répondu présents pour les ventes de chocolats et de sapins, qui ont remporté un franc succès.

Nous les remercions, car grâce à eux les enfants de l'école peuvent continuer à faire des activités pédagogiques, culturelles et sportives avec leur classe.

Le spectacle de Noël n'ayant pas pu avoir lieu à cause des conditions sanitaires, le Père Noël accompagné de ses deux fidèles rennes, a décidé de rendre visite aux enfants pour leur remettre un présent dans leur classe.

Les yeux des petits et des grands brillaient !

À venir, d'autres projets devraient voir le jour: le carnaval des enfants le **12 Mars**, une vente d'aligot le **10 Avril**, d'objets personnalisés en **Mai**, notre célèbre Rando du Hibou le **19 Juin** et une kermesse le **02 Juillet**...

L'équipe du Sou est motivée et prête à s'adapter aux différents protocoles, pourvu que les enfants continuent de vivre des événements riches en lien social dans leur école.

« Au lieu de planifier l'imprévisible, rêvons ensemble du futur. » citation de Jean-Marie Descarpentries

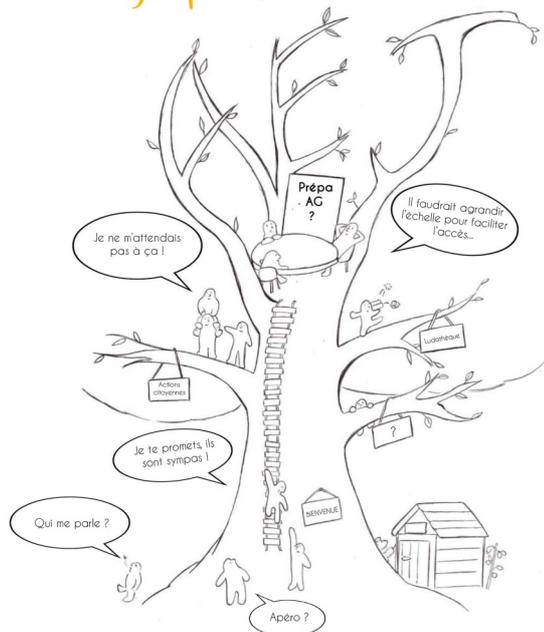
L'équipe du SOU



A EJ



Soyez positifs, suivez la voie!



ASSEMBLEE GENERALE
mercredi 16 mars à 20h à l'AEJ

Peu importe la hauteur, chaque place permet de prendre part à l'aventure.



Casjeux présente
SA SOIREE JEUX

Pierraflette
LA TARTIFLETTE DE L'AGE DE PIERRE

Jeux en bois & de société Buvette & crêpes Espace Bouill'choux

Tartiflette sur réservation
7€ la grande / 5€ la p'tite

Sam. 02/04/22
à partir de 14h
salle des fêtes
de St Aupré

Contact & réservation : Nicolas WONG - 07 84 50 52 87 - casajeux@aej-crossey.fr

Le REPÈRE

En raison de l'application du dernier protocole sanitaire, la salle du REPÈRE est utilisée pour le restaurant scolaire et le local est donc fermé au public jusqu'à nouvel ordre. (pas de dimanche croissant, de récré musicale, ni de Café du Marché).

La conversation anglaise se déroulera dans la salle des associations au premier étage.

Toutefois nous espérons une prochaine levée des contraintes dans le courant du mois de mars.

Nous vous proposons donc un premier rendez vous :

Projection film documentaire

Vendredi 18 mars à 19h30, pour une projection de film documentaire en présence de la réalisatrice du film **Léila Porcher Guinet**.

« JE N'AI PLUS PEUR DE LA NUIT »



Dans les montagnes entre l'Irak et l'Iran, deux femmes kurdes, Hélia et Sama, décident de prendre clandestinement les armes pour faire face à la violence qu'elles subissent en Iran. Au sein du campement du parti du Komala, elles commencent leur formation politique et militaire au côté de 20 camarades hommes.

Mais, bien au-delà d'un apprentissage guerrier, la formation redonne à ces gens meurtris la capacité d'agir, de prendre la parole, de se penser et de se dire.

Leila Porcher-Guinet, Sarah Guillemet, les réalisatrices ont partagé la vie de ces combattantes pendant deux ans.

Leila viendra témoigner en direct après la projection de son film.

« On a essayé de filmer cette transformation, la rapidité de cette transformation, l'intensité de l'expérience qu'elles traversaient, la manière dont elles passaient d'un monde à un autre. »

Sarah Guillemet et Leila Porcher

2 sorties à Saint-Aupre

En partenariat avec les amis du Parc de Chartreuse et le REPÈRE :

- le samedi 19 mars à 14h

L'ENS et le marais encadrées par le guide vert du PNRC et le Pic Vert.

- le samedi 23 avril 14h

Le patrimoine industriel de Saint-Aupre.

Places limitées, inscriptions sur <https://www.amis-chartreuse.org> ou sur le site du REPÈRE

Ensuite, nous préparons activement la 5ème édition de « Passion & Art »

Les **21 et 22 mai**, une flopée d'artistes seront lâchés dans le centre bourg et vous pourrez rencontrer des talents dans tous les domaines d'expression artistique.

La **fête de la musique** est aussi en préparation pour le mois de juin.

Les **dimanches matin Café croissants**, les **récré musicales du mardi soir** vont aussi reprendre et seront signalées par mail, par affiche et sur le site internet <https://www.lereperestaupre.fr/>

Bibliothèque de St Etienne de Crossey

Agenda de la bibliothèque avril et mai

L'AEJ prépare une super semaine thématique début mai autour du numérique. La bibliothèque est partenaire de l'évènement et vous propose plusieurs actions autour du numérique mais plus précisément autour de l'Éducation au Média et à l'Information. Mais l'EMI qu'est-ce que c'est ?

- Comprendre et connaître les médias traditionnels et numériques
- Savoir utiliser son esprit critique face à une information, connaître les mécanismes de la manipulation de l'information.
- Utiliser avec connaissance les réseaux sociaux et connaître leur fonctionnement
- Accepter le débat contradictoire.

Les fakes-news et les médias : On en discute ?

Mercredi 6 avril de 15h à 17h

Mercredi 4 mai de 15h à 17h

Mercredi 18 mai de 15h à 17h

Mercredi 1^{er} juin de 15h à 17h

Mercredi 29 juin de 15h à 17h

Public : adulte - Salle Côte Guerre

Sur inscription.



Dans le cadre de l'éducation au média et à l'information, un cycle de discussion, d'échange et d'écriture créative vous est proposé entre avril et juin. En

compagnie de Dominique Osmont, animatrice d'ateliers d'écriture, jouez avec les mots, en particulier le langage des médias.

CULTURE BIBLIOTHÈQUES
en PAYS VOIRONNAIS



Panique dans la bibliothèque

Mercredi 20 avril - Départs à 10h

Mercredi 4 mai - Départ à 10h

Durée : 1h30

Public : à partir de 12 ans

Sur inscription (par groupe de 3 à 5 personnes)



Les services secrets ont besoin de vous pour arrêter un groupe très dangereux : les Obscurantes. Ces individus sont des manipulateurs qui diffusent régulièrement de fausses

informations scientifiques. Leur prochain coup provoquera la panique à l'échelle mondiale...

Saurez-vous les arrêter à temps ? »

Votre mission ?

Vous appuyer sur votre sens de l'observation, le travail d'équipe et un esprit critique pour déconstruire une vague d'idées reçues. Mais attention, l'horloge tourne... Il vous faudra aller vite pour achever ce défi !

Suspense et adrénaline seront au rendez-vous !

Un escape game créé dans le cadre de la Fête de la science 2018 par Science Animation et Délires d'Encre

Informations pratiques

Horaires

Lundi / Samedi : 17h-19h

Mercredi / Jeudi : 15h-19h

Vendredi : 9h-12h

Contact : 04 76 06 00 96 ou

bib.stetiennedecrossey@paysvoironnais.com

Condition sanitaires

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans (recommandé même avant), lavage de main au liquide hydroalcoolique à l'entrée de la bibliothèque obligatoire. Passe vaccinal à partir de 18 ans. Ces conditions peuvent évoluer en fonction de la situation.

<https://www.biblio-paysvoironnais.fr/>

Ouverture du café Mémoire France Alzheimer à Voiron

Le « café mémoire » au café Martel, chez Michèle, 104 Avenue Jean Jaurès à Voiron est ouvert depuis le vendredi 14 janvier de 15h à 17h.

Nous y accueillons toute personne concernée (malades, aidants, professionnels) ou non qui se pose des questions sur la maladie et qui **souhaite** échanger sur le sujet dans un espace accessible.

Moment de détente partagé (jeux de société, jeux de cartes), de convivialité où chacun est invité à profiter de sa consommation, où une psychologue et des bénévoles sont là pour vous écouter, vous informer si vous le souhaitez.

Ce café mémoire France Alzheimer fonctionne chaque 2^{ème} vendredi du mois au café Martel, chez Michèle que nous remercions beaucoup pour l'accueil qu'elle nous a réservé.

Pour l'équipe France Alzheimer de Voiron, Marie-Christine DHEN, responsable de l'antenne de Voiron FA38

Pour toute information

06 71 58 74 88



À VOS AGENDAS !

Mars

Mercredi 9

Permanence Architecte Conseil sur rdv

Samedi 19

Cérémonie du 19 mars -St Aupre le bas -11h

Avril

Samedi 2

Soirée Jeux Pierraflette - AEJ

À partir de 14h - Salle du Tilleul

Dimanche 10

Élections présidentielles - 1er tour

8h-19h - Salle du Conseil

Dimanche 10

Aligot - Sou des Écoles Sous le préau devant le REPère

Mercredi 13

Permanence Architecte Conseil sur rdv

Dimanche 24

Élections présidentielles - 2è tour 8h-19h - Salle du Conseil



Mai

Samedi 7

Événement numérique - AEJ

Salle du Tilleul

Dimanche 8

Cérémonie du 8 mai

St Aupre le Haut - 8h45 / St Aupre le Bas - 9h30

Mercredi 11

Permanence Architecte Conseil sur rdv

Samedi 14 et Dimanche 15

Théâtre *Les Précieuses tellement ridicules*

Le Tilleul m'a dit

Salle des Fêtes

Samedi 20h -Dimanche 17h

Samedi 21 et Dimanche 22

Week-end PASSION ET ART

Dans les rues du village et la salle du Tilleul

Mars

St Etienne de Crossey

Vendredi 11

Théâtre : « Les guêpes de l'été piquent encore en novembre » -

Spectacle MC2 décentralisé

20h30 - Salle des fêtes

Mercredi 16

Assemblée Générale AEJ

20h - AEJ

Mercredi 23

Présentation interactive « Ventriloqui-Ventriloquoi ? »

Spectacle Grand Angle décentralisé

20h - salle du Conseil - entrée libre dans la limite des places

Avril

Vendredi 1

Jazz « Malcom Potter »

Dans le cadre du Voiron Jazz Festival

20h30 - Salle des fêtes

Samedi 2 et dimanche 3

Théâtre « Huit femmes » - Pommes Dauphines

Samedi 2 - 20h30 - Dimanche 3 - 17h - Salle des fêtes

Mercredi 6

Atelier numérique bibliothèque « les fakes news et les médias : on en discute ? » en partenariat avec l'AEJ -

15h00-17h00 – Salle Côte Guerre (sur inscription)

BIENVENUE À



Luthier

NICOLAS DÉMARAIS

04 76 31 34 23 - Sur rendez-vous

150 chemin du Barreau
38960 Saint-Aupre

nicolas@demarais.fr
www.demarais.fr

Dimanche 10

Matinée Diots Polente - Amicale des Sapeurs Pompiers

À partir de 9h - Caserne de St Etienne de Crossey

Mercredi 13

Spectacle : « Ventriloque ! » - Spectacle décentralisé Grand

Angle – 20h00– Salle des fêtes

Dimanche 17

Tro'Oplantes – 9h-12h – St Etienne de Crossey

Mercredi 20

Panique dans la bibliothèque

10h – Bibliothèque (sur inscription)

Médecin de garde

Pour accéder au médecin de garde

les week-end et de 20h à minuit, composez le **15**.



Pour connaître
la Pharmacie
de garde
la plus proche

www.servigardes.fr

0825 74 20 30 (0.15€ la minute)

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°142

Directeur de Publication :

Patrick BUISSON

Tirage : 500 exemplaires

Conception, impression :

Mairie de Saint-Aupre

Trimestriel, Dépôt Légal : à parution

Horaires d'accueil du secrétariat de mairie :

Lundi : 16H00 - 19H00

Mardi : 13H30 - 17H45

Jeudi : 13H30 - 17H45

Tél. : 04 76 06 01 06

Adresse : 72 route du Champtoraz - 38960 Saint-Aupre

Email : accueil@st-aupre.fr